

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AE176

présenté par

M. Lecoq, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 2

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« - La compatibilité entre l'Aide publique au développement française et les dispositifs proposés par Business France et Bpifrance dans le cadre de la diplomatie économique. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet d'enrichir le rapport du Gouvernement au Parlement pour améliorer la transparence de l'aide publique au développement en faisant en sorte de calquer la diplomatie économique sur les priorités de l'Aide publique au développement. Le rapport devrait par conséquent contrôler la compatibilité des mesures utilisées pour les aides aux exports, notamment via les assurances-crédit de Bpifrance qui finance aujourd'hui des projets gaziers comme au Mozambique qui peuvent parfois aller à l'encontre de nos engagements écologiques et sociaux dans les pays en développement.